



ÉCOLE PRIMAIRE  
Léopold Sédar Senghor

**ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE SCOLARITÉ 2022-2023**



Nous soussignés société (dénomination exacte) .....N° de NIF .....

Sise B.P. .... à ....., attestons par la présente prendre en charge les frais de scolarité des enfants :

(Nom) ..... (Prénom) ..... (Classe) .....

(Nom) ..... (Prénom) ..... (Classe) .....

(Nom) ..... (Prénom) ..... (Classe) .....

Adresse exacte de facturation : .....

Souhaitez-vous :

Une facture unique pour tous les enfants scolarisés ?

Une facture par enfant scolarisé ?

**DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER**

Nom : ..... Prénom .....

E-Mail : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

**DIRECTEUR GENERAL**

Nom : ..... Prénom .....

E-Mail : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

Nous sommes informés que les frais de scolarité s'élèvent à 298.000 FCFA (deux-cent-quatre-vingt-dix-huit-mille FCFA) par enfant et par mois, toutes nationalités et niveaux confondus. Les écolages seront facturés et payables à réception selon le calendrier suivant :

- A l'inscription, règlement **des frais de première inscription** et/ou **de réinscription, de l'écolage du mois de septembre** et **des fournitures scolaires (uniquement pour les classes du CP au CM2)**.
- Le 10 octobre 2022 règlement de la période du 01/10/22 au 31/12/22
- Le 09 janvier 2023 pour la période du 01/01/2023 au 30/06/2023.

**Toute période entamée sera due dans son intégralité.**

Fait à Port-Gentil, le .....

**Directeur Général**

(Nom, signature, cachet de l'entreprise)

**Directeur Administratif et Financier**

(Nom, signature, cachet de l'entreprise)

**Signature des parents**